



CHIENS ET CHATS ERRANTS OU ABANDONNÉS

NOÉ, LE COMPLEXE ANIMALIER DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION OUVRE SES PORTES

Le nouveau complexe animalier de Montpellier Agglomération Noé ouvre ses portes à Villeneuve-lès-Maguelone. Contemporain et écologique, cet équipement partagé entre la fourrière animale et le refuge SPA répond aux besoins des 31 communes du territoire, mais aussi de 16 communes extérieures.



Noé, construit par Montpellier Agglomération, permet d'accueillir dans d'excellentes conditions 400 chiens et chats abandonnés.

Les animaux errants et abandonnés de l'Agglomération, et au-delà, ont une nouvelle maison : Noé, le complexe animalier de Montpellier Agglomération à Villeneuve-lès-Maguelone. Les installations de Maurin étant devenues trop vétustes et inadaptées, le Conseil d'Agglomération a choisi de construire cet équipement qui permet d'accueillir dans d'excellentes conditions 400 chiens et chats abandonnés. Cette fourrière animale et ce refuge, confiés à la Société Protectrice des Animaux de l'Agglomération, bénéficieront aux 31 communes de l'Agglomération, mais aussi à 16 communes extérieures. En effet, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau⁽¹⁾, la Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau⁽²⁾, Mauguio et Palavas-les-

Flots, qui utilisaient les installations de Maurin, ont souhaité, dans un souci de continuité du service et dans l'intérêt général, utiliser le nouveau complexe animalier de Montpellier Agglomération. Ils ont ainsi participé financièrement à sa réalisation au prorata de leur population (voir encadré).

Un nouveau confort pour les animaux

Cet équipement communautaire, dont la réalisation a été conduite par ACM, Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, est exemplaire. Fourrière et refuge se partagent près de deux hectares de terrain et des bâtiments flamboyants conçus par le cabinet Imagine Architectes, offrant un service de qualité, respectueux de la condition animale.

La partie fourrière comprend trois

îlots de 153 m² abritant 36 boîtes pour chien de 10 m² chacun, avec une partie extérieure et une niche pour la nuit, mais aussi un îlot de quarantaine et une chatterie de 44 m². La partie refuge s'étend, quant à elle, sur sept îlots de 178 m² et comprend également deux zones de quarantaine pour les chiens et les chats, ainsi qu'une chatterie

de 68 m². Un parc d'ébats pour les chiens de 1 hectare et des espaces verts participent au confort des animaux hébergés.

Côté bâtiment administratif, les deux entités, fourrière et refuge, sont regroupées sous une même aile de métal, tout en respectant la spécificité de leur fonctionnement et de leur organisation. Elles comprennent chacune un local d'accueil du public, des bureaux, des locaux vétérinaires, une infirmerie, une cuisine, des sanitaires, une chambre de garde, des locaux techniques... Toutes les installations nécessaires au bon fonctionnement de ces deux structures complémentaires. Ce site est gardé 7 jours sur 7, 24h sur 24h pour assurer notamment une continuité du service public de la fourrière.

Un équipement communautaire économique et écologique

« L'enjeu du projet est d'intégrer cet équipement dans un environnement de qualité à Villeneuve-lès-



Fourrière et refuge sont parfaitement intégrés dans l'environnement.



Des essences méditerranéennes sont plantées entre les différents îlots de boxes pour chiens.

Maguelone tout en proposant un outil moderne. Notre écriture architecturale est simple, humble. Nous avons utilisé des matériaux et des couleurs issus du proche environnement. Les pierres de gabions, par exemple, utilisées pour les murs sont issues du terrain. L'aspect énergétique n'est pas oublié : les toitures sont recouvertes de capteurs photovoltaïques, dont la couleur se confond avec la végétation environnante. Les espaces verts sont reconstitués à l'identique en utilisant des essences de garrigues, peu consommatrices en eau», explique François Roux, du cabinet Imagine Architectes. En effet, Montpellier Agglomération a tenu à réaliser un équipement écologique et économique. Ainsi, 1 721 m² de panneaux photovoltaïques couvrent ce complexe (voir encadré) et produisent de l'électricité verte. Autre source d'économie, le forage d'eau brute réalisé à 180m de profondeur, qui sert notamment, après avoir été préalablement traitée et déferrisée, à nettoyer les boxes et à arroser les plantations. Quant aux eaux usées, elles sont doublement filtrées pour se débarrasser de tout élément solide et des poils des animaux, avant de rejoindre les réseaux d'assainissement. Respectueux des animaux et de l'environnement, le complexe animalier de Montpellier Agglomération est un modèle d'équipement communautaire qui assure pour les prochaines années le bonheur des chiens et des chats abandonnés. ♦

⁽¹⁾ La Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau comprend les communes de Balaruc le Vieux, Balaruc les Bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Sète et Vic La Gardiole.

⁽²⁾ La Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau comprend les communes de Bouzigues, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac.

3 QUESTIONS À



Danièle ANTOINE-SANTONJA

Vice-présidente de Montpellier Agglomération, chargée de la protection des animaux, fourrière animale, maire de Juvignac

Qu'est-ce qui distingue le complexe animalier de Montpellier Agglomération ?

Danièle Antoine-Santonja : Notre volonté politique a été de réaliser un complexe animalier exemplaire dans l'Agglomération. C'est un équipement au service des animaux qui fera date en France. Il est unique de par son intégration dans un site exceptionnel, sa conception architecturale, son respect de l'environnement...

Ce complexe est un bel exemple de mutualisation des moyens ?

Oui, c'est la victoire de l'intelligence et de l'intérêt général. Nous avons agrégé sur ce projet des partenariats avec d'autres intercommunalités et communes : Communauté

d'Agglomération du Bassin de Thau, Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau, Mauguio, Palavas les flots... La cause animale réunit tout le monde ! Toutes ces communes co-financent le projet et bénéficient des services du complexe animalier de Montpellier Agglomération. D'autres pourront encore nous rejoindre, du terrain est disponible pour une éventuelle extension. L'avenir est dans cette mutualisation des moyens, comme nous le faisons au quotidien dans l'agglomération. Elle permet de réaliser des économies d'échelle et d'offrir un service public à un coût acceptable.

Quelles seront les prochaines mesures prises en faveur des animaux ?

La construction de ce complexe nous permet de lancer de nouveaux projets. Nous souhaitons notamment réaliser un cimetière pour les animaux. Je commence à rencontrer des maires qui ont des terrains à proposer. Nous avons également mis en place une commission d'étude sur l'animal dans l'agglomération pour répondre aux attentes des communes, les aider dans leur gestion des animaux errants et dangereux qui fait partie de leurs obligations : se partager, par exemple, du matériel spécialisé, qui coûte cher à l'échelle d'une commune, pour faciliter la capture des animaux errants. Ensemble, nous œuvrerons pour un grand respect de la cause animale.

UN COMPLEXE ANIMALIER PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ VERTE

Les 1 721 m² de panneaux solaires photovoltaïques placés sur le complexe animalier produiront annuellement 296 500 kWh d'électricité verte, soit l'équivalent de la consommation électrique de 150 ménages. Cette installation permettra ainsi d'économiser 102 tonnes de Co₂ par an. Un investisseur, Energies du Sud, filiale de la SERM, a racheté cette installation et l'exploite pendant 20 ans. Chaque année, elle reversera à Montpellier Agglomération une partie des recettes liées à la vente d'électricité.



MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION

5 986 949 € TTC

Financement (hors panneaux solaires) mutualisé au prorata de la population INSEE de chaque collectivité :

Montpellier Agglomération : 3 231 061 €

Communauté d'Agglomération

du Bassin de Thau : 611 837 €

Communauté de Communes du

Nord Bassin de Thau : 156 670 €

Mauguio : 102 877 €

Palavas-les-Flots : 39 637 €

Montpellier Agglomération finance à 100% les panneaux solaires photovoltaïques pour un montant de 1 539 455 €.

UNE COMMISSION ANIMALE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES COMMUNES

Dans le cadre de sa compétence «Protection des animaux, Fourrière animale», Montpellier Agglomération a mis en place une commission «l'animal dans l'Agglomération», présidée par Danièle Antoine-Santonja, maire de Juvignac, et Jean-François Audrin, président délégué suppléant, maire de Saint Georges d'Orques. Ces réunions de travail sont constituées d'élus, des services communaux concernés, d'associations locales et de professionnels. Elles ont pour mission de formuler des orientations pour une meilleure insertion des animaux dans la vie quotidienne des habitants et de répondre aux attentes des communes.

LA SPA DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

Fourrière de Montpellier Agglomération Un service public rendu à 47 communes

La fourrière de Montpellier Agglomération accueille les chiens et chats trouvés errants sur ses 31 communes et 16 communes extérieures. À son arrivée, l'animal est identifié par un transpondeur électronique (puce). Le propriétaire est recherché dans les plus brefs délais. L'animal est systématiquement vacciné contre la rage par un vétérinaire. Après huit jours francs et ouvrés passés à la fourrière sans avoir retrouvé son maître, l'animal est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière. Après une visite et avis du vétérinaire, l'animal est cédé à titre gratuit à la SPA de Montpellier Agglomération, habilitée à proposer l'adoption, qui l'accueille dans son refuge. L'état de santé incurable et la dangerosité sont les seules causes exceptionnelles d'euthanasie.



À l'entrée du complexe, le bâtiment administratif, comprenant la fourrière animale Noé à droite et le refuge SPA à gauche, est habillé de pierres et de bois.

Refuge SPA

Trouver une nouvelle famille à tous les chiens et chats abandonnés



À droite, Annie Benezech lors d'une des nombreuses opérations d'adoption de la SPA de l'Agglomération de Montpellier.

Association indépendante loi 1901, la Société Protectrice des Animaux de l'Agglomération compte plus de 2 000 adhérents et une centaine de bénévoles. Une équipe de sept personnes, composée notamment de soigneurs et d'animaliers, gère le refuge de Villeneuve lès Maguelone. Ils accueillent les animaux abandonnés par leurs propriétaires, les animaux de la fourrière et les animaux maltraités. «*Notre mission première est de faire adopter ces animaux. Nous mettons tout en œuvre, avec l'aide très précieuse des bénévoles (voir témoignages p.7), pour leur trouver une nouvelle famille afin qu'ils ne soient que de passage dans*

notre « hôtel ». Ce nouvel établissement refuge, qui est unique en France, va énormément nous aider dans notre travail. Je remercie tous les élus de Montpellier Agglomération qui ont toujours œuvré pour la cause animale. Cette agglomération a du cœur!», déclare Annie Benezech, porte-parole de la SPA. En attendant de trouver un maître, ces professionnels des animaux domestiques sont aux petits soins avec leurs hôtes. En collaboration étroite avec toute la profession vétérinaire, ils prodiguent les soins et apportent l'affection nécessaire à leur bien-être. Une attention particulière et un sérieux reconnus qui poussent de plus en plus les futurs propriétaires d'animaux à s'adresser à la SPA. «*Notre discours sur la protection animale passe de mieux en mieux. Les adoptants de chiens sont de plus en plus nombreux, mais la population augmentant fortement dans l'Agglomération, le nombre d'animaux errants est lui aussi en hausse. Surtout au niveau des chats qui ont plus de mal à trouver une famille*», constate Annie Benezech. Chaque futur adoptant est reçu par des bénévoles spécialisés dans le placement des animaux. Ces personnes, qui connaissent parfaitement les animaux du refuge, discutent avec eux du bien-fondé de leur démarche, les guident dans leur choix, leur donnent tous les conseils nécessaires pour s'occuper de leur futur compagnon à quatre pattes. Chaque adoption est suivie d'une visite gratuite chez un vétérinaire praticien adhérent à l'association Vétérinaires pour Tous et les bénévoles de la SPA restent en contact avec l'adoptant et son nouvel animal de compagnie. Dans l'espoir que cet animal ne s'arrête plus jamais au refuge de la SPA...

2 QUESTIONS À



Christiane GERMAIN

Présidente de la Société Protectrice des Animaux (SPA) de l'Agglomération de Montpellier

Comment avez-vous travaillé avec Montpellier Agglomération ?

Christiane Germain : L'initiative de la construction de ce nouveau complexe revient aux élus de Montpellier Agglomération. Ils ont pris conscience de l'état de délabrement des locaux du refuge et de la fourrière à Maurin où depuis 1973, la SPA a soigné des milliers d'animaux. Le Président lui-même a été attentif au combat des centaines de bénévoles et salariés de la SPA de l'Agglomération. Avec tous les maires de l'Agglomération, il a fait le choix de prendre la compétence «*Protection des animaux, fourrière animale*» pour construire un équipement digne pour les animaux errants. C'est une des rares agglomérations à s'investir autant pour la cause animale.

Qu'est-ce que Noé va changer pour la SPA de l'Agglomération ?

C'est le jour et la nuit. On passe de locaux vétustes à un bâtiment neuf et écologique ! C'est une vraie bouffée d'air pour la SPA, son personnel, ses bénévoles et les animaux abandonnés. Ce refuge et cette fourrière modernes financés par Montpellier Agglomération et les autres collectivités et communes qui l'utiliseront est l'outil idéal pour mener à bien nos objectifs. La SPA fait tout pour retrouver une famille à tous ces animaux. Ils sont "en transit" chez nous. Nous ne les accueillons pas pour qu'ils passent leur vie ici. Ce complexe animalier va énormément nous aider dans notre mission et dans le travail remarquable accompli par les salariés et les bénévoles. Mais ce n'est pas parce qu'il y a un refuge tout neuf, qu'il faut abandonner vos compagnons à quatre pattes ! Les propriétaires d'animaux, quels qu'ils soient, doivent avoir une attitude responsable ! Ils s'engagent sur plusieurs années pour le meilleur et pour le pire !

AU SERVICE DES ANIMAUX ABANDONNÉS

TÉMOIGNAGES

Bénévoles à la SPA



La promenade des chiens du refuge avec les bénévoles, un moment très attendu par ces animaux abandonnés.



© DRK

Stéphane Thiallier, 32 ans,
bénévole depuis septembre 2009,
promeneur de chiens

« L'équipe de bénévoles étant essentiellement féminine, j'apporte mes bras et mes jambes pour la promenade des chiens. Ces moments en pleine nature sont très attendus par les animaux. Ils ont besoin de libérer leur énergie. Notre rôle à la SPA est de rendre heureux ces chiens, c'est comme ça qu'ils trouveront plus facilement une nouvelle famille. Le refuge construit par l'Agglomération de Montpellier est un nouvel écrin qui nous permettra de les valoriser et de mieux faire connaître notre action ».

Gaëlle Lentini, 23 ans,
bénévole depuis un an auprès des chats

« J'adore les chats et je ne pouvais pas en avoir chez moi car mon ami est allergique. J'ai donc proposé mes services à la SPA qui a une équipe de bénévoles qui s'occupe particulièrement d'eux. Une fois par semaine, je passe du temps avec eux, je les caresse. Avec de la douceur et de la patience, la confiance s'établit même avec les plus craintifs ».



Christine Astruc, 52 ans,
bénévole depuis 4 ans, qui accueille les adoptants

« Je travaille à mi-temps et mes enfants sont grands. Ça me laisse du temps pour m'investir dans la protection animale. Mon rôle est de les faire sortir du refuge. Le site internet nous aide beaucoup dans cette tâche. Nous présentons chaque animal avec son profil, sa photo pour le mettre en valeur. Voir qu'un animal va être heureux avec sa nouvelle famille m'apporte énormément de satisfaction ».

Pour devenir bénévole à la SPA, appelez le 04 67 27 73 78
et consultez le forum <http://spamontpellier34.forumactif.com>.



Dr Guy Deldem,

Président du Syndicat des vétérinaires praticiens de l'Hérault,
trésorier de l'association Vétérinaires pour tous.

« La SPA de l'Agglomération bénéficie d'un investissement important de toute la profession vétérinaire. D'ailleurs, cinq d'entre nous appartenent à son Conseil d'administration, ce qui est rare dans le milieu. Cette association fait un travail remarquable et courageux avec l'appui précieux de Montpellier Agglomération. Cette dernière est une des rares agglomérations à se doter d'une commission pour la protection des animaux, en collaboration notamment avec des vétérinaires, un médecin comportementaliste... Nous faisons du bon travail ensemble. »

PRATIQUE

Que faire d'un animal errant ?

► Appeler la fourrière animale Noé au 04 67 27 55 37 ou rendez-vous sur place, RD 185 lieu-dit « Carré du Roi » à Villeneuve-lès-Maguelone. Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf jours fériés.

Qui contacter en cas de perte d'un chien ou d'un chat ?

► Appeler la fourrière animale Noé au 04 67 27 55 37 ou consulter le site internet www.spa-montpellier.org où tous les chiens et chats entrés en fourrière sont pris en photo et sur lequel vous pourrez faire votre déclaration de perte en ligne.

Comment adopter ?

► Consulter le site www.spamontpellier.org pour voir les chiens et les chats à adopter. Puis rendez-vous au refuge SPA, RD 185 lieu-dit « Carré du Roi » à Villeneuve-lès-Maguelone, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les bénévoles de la SPA vous accueilleront tous les jours de 14h à 17h30, sauf jours fériés. Participation aux frais pour une adoption : à partir de 150 € (par carte ou en espèces).

EN SAVOIR PLUS :

► **Complexe animalier Noé de Montpellier Agglomération**
RD 185 lieu-dit « Carré du Roi »,
34 750 Villeneuve-lès-Maguelone.

► **Fourrière animale** : 04 67 27 55 37.

► **Refuge SPA** : 04 67 27 73 78.

► **Site internet** : www.spa-montpellier.org

► **Forum des bénévoles** : spamontpellier34.forumactif.com

► **Prochain événement de la SPA** : Le Printemps des animaux, mi-avril, au complexe animalier.